

POLITIQUE POUR LA PROTECTION DES MEMBRES JUVÉNILES

Entrée en vigueur 2 avril 2013

Adopté lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 2 avril 2013

1 - OBJECTIFS

- 1.1** Instaurer un environnement sain et sans dangers potentiels pour nos membres juvéniles ;
- 1.2** Évitez l'infiltration d'adultes au passé criminel et/ou sous enquête policière concernant des dossiers à hauts risques ;
- 1.3** Établir un climat de confiance entre les parents et le club à l'égard de la sécurité de nos membres juvéniles.

2 - CHAMPS D'APPLICATION

- 2.1** La politique s'applique à tous les employés de l'Association de soccer du Mistral Laurentien (ASML) y compris les cadres et employés à temps plein ou à temps partiel. La politique s'applique également aux administrateurs et dirigeants de l'ASML et à tous ses bénévoles.

3 - POLITIQUE

- 3.1** Le formulaire de vérification policière doit être rempli par le candidat désirant œuvrer au sein de notre organisme ;
- 3.2** Toute affirmation mensongère dans ce formulaire entraînera la radiation de l'individu de notre organisme ;
- 3.3** Le formulaire est acheminé aux autorités policières concernées ;
- 3.4** Si la vérification est positive, notre organisme avisera ledit candidat et le relèvera de ses fonctions immédiatement ;
- 3.5** Notre organisme avisera les membres dont ledit candidat aura été en contact ;
- 3.6** Tout élément jugé suspect dans l'exercice dudit candidat sera transmis aux autorités policières. Notre organisme collaborera étroitement avec celles-ci ;
- 3.7** Dans le cas d'une erreur dans l'évaluation du dossier dudit candidat ou d'une enquête menant à la disculpation de celui-ci, il est de son devoir de fournir les documents prouvant son innocence.

4 - DÉFINITIONS

Un dossier s'avère positif dans le cas où les autorités policières le déclarent en ce sens. Seules celles-ci connaissent les détails qui mènent à l'évaluation. Un dossier positif résulte d'une accusation et la culpabilité du candidat dans les dossiers criminels ciblés par les membres du CA. Pour plus d'informations concernant la liste des inconduites et infractions incompatibles avec l'engagement bénévole à l'ASML : <http://bit.ly/2jdkyG1>

Il est à noter qu'un dossier est jugé positif lorsque le candidat fait l'objet d'une enquête policière dans lesdits dossiers susmentionnés.